

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le JEUDI 7 AVRIL, à 16 h 05, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en DEUXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 42).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé au rapport n° 22/2-001 à 16 h 14), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE (arrivé au rapport n° 22/2-004 à 16 h 22), Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noëla MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE (arrivé au rapport n° 22/2-005 à 17 h 04), Corinne BABEF, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD (arrivée au rapport n° 22/2-001 à 16 h 20), Vincent BÈGUE (arrivé au rapport n° 22/2-001 à 16 h 20), Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ	à son départ au rapport n° 22/2-014 à 17 h 48	par Jean-Pierre MARCHAU
Yassine MANGROLIA	à son départ au rapport n° 22/2-016 à 17 h 53	par Marie-Anick ANDAMAYE
Philippe NAILLET	à son départ au rapport n° 22/2-004 à 16 h 54	par Gérard FRANÇOISE
Guillaume KICHENAMA	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Benjamin THOMAS		par Dominique TURPIN
Jean-Régis RAMSAMY	à l'arrivée de sa mandataire au rapport n° 22/2-001 à 16 h 20	par Wanda YENG-SENG BROSSARD
Vincent BÈGUE	jusqu'à son arrivée au rapport n° 22/2-001 à 16 h 20	par Jean-Pierre HAGGAI

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataire) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	raison/ qualité	au titre de/ du	rapport n°
- Geneviève BOMMALAIS	lien de parenté	ASD	22/2-010
- Arnaud HUGUET	président vice-président	CRGSH OMS de Saint-Denis	
- Érick FONTAINE	délégué / ville	SHLMR	22/2-012
- Érick FONTAINE	délégué / ville	SHLMR	22/2-013
- Jean-François HOAREAU	délégués / CINOR	ÉPFR	22/2-017
- Julie PONTALBA			
- Gilbert ANNETTE			
(*) Benjamin THOMAS (mandataire : Dominique TURPIN)			

ASD
OMS
CINOR

Archers de Saint-Denis
Office municipal des Sports de Saint-Denis
Communauté intercommunale du NOrd de la Réunion

CRGSH
SHLMR
ÉPFR

Club Roland Georget Sports Handicap
Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
Établissement public foncier de la Réunion

(*)

élu absent à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Gilbert ANNETTE	arrivé à 16 h 14	au rapport n° 22/2-001
Wanda YENG-SENG BROSSARD	arrivés à 16 h 20	au rapport n° 22/2-001 porteuse de la procuration de Jean-Régis RAMSAMY
Vincent BÈGUE		au rapport n° 22/2-001 représenté par Jean-Pierre HAGGAI jusqu'à son arrivée
Érick FONTAINE	arrivé à 16 h 22	au rapport n° 22/2-001
Philippe NAILLET	parti à 16 h 54	au rapport n° 22/2-004 en laissant procuration à Gérard FRANÇOISE
Michel LAGOURGUE	arrivé à 17 h 04	au rapport n° 22/2-005
Arnaud HUGUET (voir la rubrique « élus intéressés »)	sorti à 17 h 26	au rapport n° 22/2-010 avant la mise en examen du dossier
	revenu à 17 h 38	au rapport n° 22/2-011
Geneviève BOMMALAIS (voir la rubrique « élus intéressés »)	sortie à 17 h 26	au rapport n° 22/2-010 avant la mise en examen du dossier
	revenue à 17 h 41	au rapport n° 22/2-012
Érick FONTAINE (voir la rubrique « élus intéressés »)	sorti à 17 h 41	au rapport n° 22/2-012
	revenu à 17 h 48	au rapport n° 22/2-014
Brigitte ADAME	sortie à 17 h 42	au rapport n° 22/2-012
	revenue à 17 h 58	au rapport n° 22/2-017

(voir à la page suivante)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Monique ORPHÉ	partie à 17 h 48	au rapport n° 22/2-014 en laissant procuration à Jean-Pierre MARCHAU
Yassine MANGROLIA	parti à 17 h 53	au rapport n° 22/2-016 en laissant procuration à Marie-Anick ANDAMAYE
HOAREAU Jean-François Julie PONTALBA	sortis à 17 h 56	au rapport n° 22/2-017 avant la mise en examen du dossier
Gilbert ANNETTE (voir la rubrique « élus intéressés »)	revenus à 17 h 59	au rapport n° 22/2-018
Haroun GANY	parti à 17 h 58	au rapport n° 22/2-017
Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Brigitte ADAME du rapport n° 22/2-018 au rapport n° 22/2-25)	sortie à 18 h 00	au rapport n° 22/2-018
	revenue à 18 h 07	au rapport n° 22/2-025

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le JEUDI 14 AVRIL 2022, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

OBJET **Fourniture de denrées alimentaires 2021-2024**
Augmentation des prix liée à la hausse des coûts de l'entreprise Royal Bourbon
Validation de l'avenant n° 1 au marché des lots 87, 88, 91 et 92

En octobre 2020, la ville a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres décomposée en deux cent treize (213) lots pour l'acquisition de denrées alimentaires pour les cantines des écoles.

Les lots suivants ont été attribués à la société ROYAL BOURBON :

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRES	N° de marché	Montant minimum annuel € HT
	FAMILLE CONSERVES DE GRAINS		
87	HARICOTS BLANCS boîte 5/1	M210000073	10 250,00
88	HARICOTS ROUGES boîte 5/1	M210000074	11 000,00
	FAMILLE SAUCES ET CONDIMENTS		
91	SAUCE D'HUITRE	M210000077	464,00
92	SAUCE DE SOJA	M210000078	648,00

Le marché a été passé sans montant maximum.

En effet, la société attributaire fait face à une très forte augmentation des tarifs concernant ses approvisionnements en matières premières, emballages, fret et énergie.

La société a tenu au maximum ses prix par rapport au marché mais la situation l'oblige à augmenter les prix du marché à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ces hausses sont liées en grande partie à un manque de matière première conséquence de la reprise de la demande mondiale très forte sur l'acier et l'aluminium et une offre de ces matières premières qui n'évolue pas. Les cours mondiaux de l'acier ont augmenté en octobre 2021 et cela impacte toute l'industrie de conserve et d'emballage en aluminium.

S'ajoute à cela une augmentation du fret et des prix des conteneurs. La MSC Méditerranéen Shipping a annoncé à ROYAL BOURBON une surcharge de conteneurs à 700 € par EVP (équivalent 20 pieds) à destination des îles de l'OCEAN INDIEN à compter du 15 septembre 2021.

Facteurs haussiers

A DATE :

- Concernant la famille conserves de grains (lots 87,88) : le fournisseur des boîtes de conserve, EVIOSYS applique une hausse de 55 % à la société ROYAL BOURBON car une pénurie de fer-blanc a été annoncée pour 2022 conséquence de la demande mondiale forte sur l'acier et l'aluminium.

- Concernant la famille sauces et condiments (lots 91 et 92), il y a une augmentation de la matière première, du prix des conteneurs et du fret.

Ainsi, les nouveaux prix unitaires sont les suivants :

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRES	UNITE	Prix Unitaires Initiaux HT en €	Nouveau Prix Unitaire 2022 TTC en €	Ecart % / lots
FAMILLE CONSERVES DE GRAINS					
87	HARICOTS BLANCS boîte 5/1	BTE	4,70	6,22	32,34 %
88	HARICOTS ROUGES boîte 5/1	BTE	5,40	6,78	25,56 %
FAMILLE SAUCES ET CONDIMENTS					
91	SAUCE D'HUITRE	BLLE	1,10	1,43	30,00 %
92	SAUCE DE SOJA	BLLE	0,67	0,87	29,85 %

Afin de garantir une continuité de service et compte tenu de la conjoncture économique, les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues extérieures aux parties. Le marché peut donc être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire.

Par conséquent, je vous demande :

- 1° d'autoriser l'augmentation des tarifs avec la société ROYAL BOURBON, titulaire des lots suivants dans le cadre du marché de denrées alimentaires 2021-2024 ;

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRES	N° de marché	Montant minimum annuel HT
FAMILLE CONSERVES DE GRAINS			
87	HARICOTS BLANCS boîte 5/1	M210000073	10 250,00
88	HARICOTS ROUGES boîte 5/1	M210000074	11 000,00
FAMILLE SAUCES ET CONDIMENTS			
91	SAUCE D'HUITRE	M210000077	464,00
92	SAUCE DE SOJA	M210000078	648,00

- 2° de m'autoriser ou mon (ma) représentant(e) à signer tous les actes et documents nécessaires.

OBJET **Fourniture de denrées alimentaires 2021-2024**
Augmentation des prix liée à la hausse des coûts de l'entreprise Royal Bourbon
Validation de l'avenant n° 1 au marché des lots 87, 88, 91 et 92

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 22/2-029 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Claudette CLAIN - 16ème adjointe au nom des commissions « Ville Ambitieuse » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS****ARTICLE 1**

Autorise l'augmentation des tarifs avec la société ROYAL BOURBON, titulaire des lots suivants dans le cadre du marché de denrées alimentaires 2021-2024.

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRES	N° de marché	Montant minimum annuel HT
	FAMILLE CONSERVES DE GRAINS		
87	HARICOTS BLANCS boîte 5/1	M210000073	10 250,00
88	HARICOTS ROUGES boîte 5/1	M210000074	11 000,00
	FAMILLE SAUCES ET CONDIMENTS		
91	SAUCE D'HUITRE	M210000077	464,00
92	SAUCE DE SOJA	M210000078	648,00

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer tous les actes et documents nécessaires.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de Saint-Denis de la Réunion

2, rue de Paris

97 717 Saint-Denis Cedex 9

Tél : 0262 40 04 04

Fax : 0262 40 07 88

Profil acheteur : <http://www.saintdenis.re/Marches-publics.html>

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre.

Royal Bourbon Industrie

1, rue Armand Campenon

97412 Bras Panon - Réunion

Tél: [0262 51 76 80](tel:0262517680)

Email: egonthier@royalbourbon.com

C - Objet de l'accord-cadre.

■ Objet de l'accord-cadre :

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – LOT 87 HARICOTS BLANCS

- Référence de l'accord-cadre : M210000073
- Date de la notification de l'accord-cadre : **18/01/2021**
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : **il prend effet au 1^{er} janvier 2021, ou à la date de notification si celle-ci intervient postérieurement, jusqu'au 31 décembre 2021. Il est reconductible tacitement trois fois par période d'un an, sans pouvoir excéder 4 ans.**

■ Montant initial de l'accord-cadre : l'accord-cadre est avec un montant minimum de 10 250,00€ HT et sans montant maximum.

- Montants initiaux attribués au BPU et scénario

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	UNITE	Prix Unitaire en €	Taux de TVA	MONTANT TOTAL TTC	Quantités indicatives	Total HT	TOTAL TTC
87	HARICOT BLANC boîte 5/1	BTE	4,70 €	2,10%	4,80 €	2 500	11 750,00 €	11 996,75 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant vient modifier le montant du prix unitaire du BPU.

La société a tenu au maximum ses prix par rapport au marché mais la situation l'oblige à augmenter les prix du marché à compter du 01 janvier 2022.

Ces hausses sont liées en grande partie à un manque de matière première conséquence de la reprise de la demande mondiale très forte sur l'acier et l'aluminium et une offre de ces matières premières qui n'évolue pas. Les cours mondiaux de l'acier ont augmenté en octobre 2021 et cela impacte toute l'industrie de conserve et d'emballage en aluminium.

S'ajoute à cela une augmentation du fret et des prix des conteneurs. La MSC Méditerranéen Shipping a annoncé à ROYAL BOURBON une surcharge de conteneurs à 700 € par EVP (équivalent 20 pieds) à destination des îles de l'OCEAN INDIEN à compter du 15 septembre 2021.

Concernant la famille conserves de grains (lots 87, 88 et 89) : le fournisseur des boîtes de conserve, EVIOSYS applique une hausse de 55% à la société ROYAL BOURBON car une pénurie de ferblanc a été annoncée pour 2022 conséquence de la demande mondiale forte sur l'acier et l'aluminium.

Ainsi les nouveaux prix unitaires sont les suivants :

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	UNITE	Prix Unitaire 2022 en €	Taux de TVA	MONTANT TOTAL TTC	Quantités indicatives	Total HT	TOTAL TTC	Ecart %
87	HARICOT BLANC boîte 5/1	KG	6,22	2,10%	6,35 €	2 500	15 550,00 €	15 876,55 €	32,34%

Afin de garantir une continuité de service et compte tenu de la conjoncture économique, les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues extérieures aux parties. Le marché peut donc être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire (article R2194-5 du CCP).

Cependant, en cas de conjoncture favorable, le titulaire du marché sera tenu de prévenir la collectivité d'une future baisse de prix pour les lots nommés ci-dessus.

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Saint-Denis, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Date de mise à jour : 25/02/2011

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de Saint-Denis de la Réunion

2, rue de Paris

97 717 Saint-Denis Cedex 9

Tél : 0262 40 04 04

Fax : 0262 40 07 88

Profil acheteur : <http://www.saintdenis.re/Marches-publics.html>

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre.

Royal Bourbon Industrie

1, rue Armand Campenon

97412 Bras Panon - Réunion

Tél: 0262 51 76 80

Email: egonthier@royalbourbon.com

C - Objet de l'accord-cadre.

■ Objet de l'accord-cadre :

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – LOT 88 HARICOTS ROUGES

- Référence de l'accord-cadre : M210000074
- Date de la notification de l'accord-cadre : **18/01/2021**
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : **il prend effet au 1^{er} janvier 2021, ou à la date de notification si celle-ci intervient postérieurement, jusqu'au 31 décembre 2021. Il est reconductible tacitement trois fois par période d'un an, sans pouvoir excéder 4 ans.**

■ Montant initial de l'accord-cadre : l'accord-cadre est avec un montant minimum de 10 250,00€ HT et sans montant maximum.

- Montants initiaux attribués au BPU et scénario

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	UNITE	Prix Unitaire en €	Taux de TVA	MONTANT TOTAL TTC	Quantités indicatives	Total HT	TOTAL TTC
88	HARICOT ROUGE boîte 5/1	BTE	5,40 €	2,10%	5,51 €	2 500	13 500,00 €	13 783,50 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant vient modifier le montant du prix unitaire du BPU.

La société a tenu au maximum ses prix par rapport au marché mais la situation l'oblige à augmenter les prix du marché à compter du 01 janvier 2022.

Ces hausses sont liées en grande partie à un manque de matière première conséquence de la reprise de la demande mondiale très forte sur l'acier et l'aluminium et une offre de ces matières premières qui n'évolue pas. Les cours mondiaux de l'acier ont augmenté en octobre 2021 et cela impacte toute l'industrie de conserve et d'emballage en aluminium.

S'ajoute à cela une augmentation du fret et des prix des conteneurs. La MSC Méditerranéen Shipping a annoncé à ROYAL BOURBON une surcharge de conteneurs à 700 € par EVP (équivalent 20 pieds) à destination des îles de l'OCEAN INDIEN à compter du 15 septembre 2021.

Concernant la famille conserves de grains (lots 87, 88 et 89) : le fournisseur des boîtes de conserve, EVIOSYS applique une hausse de 55% à la société ROYAL BOURBON car une pénurie de ferblanc a été annoncée pour 2022 conséquence de la demande mondiale forte sur l'acier et l'aluminium.

Ainsi les nouveaux prix unitaires sont les suivants :

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	UNITE	Prix Unitaire 2022 en €	Taux de TVA	MONTANT TOTAL TTC	Quantités indicatives	Total HT	TOTAL TTC	Ecart %
88	HARICOT ROUGE boîte 5/1	BTE	6,78	2,10%	6,92 €	2 500	16 950,00 €	17 305,95 €	25,56%

Afin de garantir une continuité de service et compte tenu de la conjoncture économique, les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues extérieures aux parties. Le marché peut donc être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire (article R2194-5 du CCP).

Cependant, en cas de conjoncture favorable, le titulaire du marché sera tenu de prévenir la collectivité d'une future baisse de prix pour les lots nommés ci-dessus.

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Saint-Denis, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Date de mise à jour : 25/02/2011

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de Saint-Denis de la Réunion

2, rue de Paris

97 717 Saint-Denis Cedex 9

Tél : 0262 40 04 04

Fax : 0262 40 07 88

Profil acheteur : <http://www.saintdenis.re/Marches-publics.html>

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre.

Royal Bourbon Industrie

1, rue Armand Campenon

97412 Bras Panon - Réunion

Tél: [0262 51 76 80](tel:0262517680)

Email: egonthier@royalbourbon.com

C - Objet de l'accord-cadre.

■ Objet de l'accord-cadre :

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – LOT 91 SAUCE D'HUITRE

- Référence de l'accord-cadre : M210000077
- Date de la notification de l'accord-cadre : **18/01/2021**
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : **il prend effet au 1^{er} janvier 2021, ou à la date de notification si celle-ci intervient postérieurement, jusqu'au 31 décembre 2021. Il est reconductible tacitement trois fois par période d'un an, sans pouvoir excéder 4 ans.**

■ Montant initial de l'accord-cadre : l'accord-cadre est avec un montant minimum de 10 250,00€ HT et sans montant maximum.

- Montants initiaux attribués au BPU et scénario

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	UNITE	Prix Unitaire en €	Taux de TVA	MONTANT TOTAL TTC	Quantités indicatives	Total HT	TOTAL TTC
91	SAUCE D'HUITRE	BLLE	1,10 €	2,10%	1,12 €	400	440,00 €	449,24 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant vient modifier le montant du prix unitaire du BPU.

La société a tenu au maximum ses prix par rapport au marché mais la situation l'oblige à augmenter les prix du marché à compter du 01 janvier 2022.

Ces hausses sont liées en grande partie à un manque de matière première conséquence de la reprise de la demande mondiale très forte sur l'acier et l'aluminium et une offre de ces matières premières qui n'évolue pas. Les cours mondiaux de l'acier ont augmenté en octobre 2021 et cela impacte toute l'industrie de conserve et d'emballage en aluminium.

S'ajoute à cela une augmentation du fret et des prix des conteneurs. La MSC Méditerranéen Shipping a annoncé à ROYAL BOURBON une surcharge de conteneurs à 700 € par EVP (équivalent 20 pieds) à destination des îles de l'OCEAN INDIEN à compter du 15 septembre 2021.

Concernant la famille sauces et condiments (lots 91 et 92), il y a une augmentation de la matière première, du prix des conteneurs et du fret.

Ainsi les nouveaux prix unitaires sont les suivants :

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	UNITE	Prix Unitaire 2022 en €	Taux de TVA	MONTANT TOTAL TTC	Quantités indicatives	Total HT	TOTAL TTC	Ecart %
91	SAUCE D'HUITRE	BLLE	1,43	2,10%	1,46 €	400	572,00 €	584,01 €	30,00%

Afin de garantir une continuité de service et compte tenu de la conjoncture économique, les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues extérieures aux parties. Le marché peut donc être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire (article R2194-5 du CCP).

Cependant, en cas de conjoncture favorable, le titulaire du marché sera tenu de prévenir la collectivité d'une future baisse de prix pour les lots nommés ci-dessus.

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Saint-Denis, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Date de mise à jour : 25/02/2011

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Commune de Saint-Denis de la Réunion

2, rue de Paris

97 717 Saint-Denis Cedex 9

Tél : 0262 40 04 04

Fax : 0262 40 07 88

Profil acheteur : <http://www.saintdenis.re/Marches-publics.html>

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre.

Royal Bourbon Industrie

1, rue Armand Campenon

97412 Bras Panon - Réunion

Tél: [0262 51 76 80](tel:0262517680)

Email: egonthier@royalbourbon.com

C - Objet de l'accord-cadre.

■ Objet de l'accord-cadre :

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – LOT 92 SAUCE SOJA

- Référence de l'accord-cadre : M210000078
- Date de la notification de l'accord-cadre : **18/01/2021**
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : **il prend effet au 1^{er} janvier 2021, ou à la date de notification si celle-ci intervient postérieurement, jusqu'au 31 décembre 2021. Il est reconductible tacitement trois fois par période d'un an, sans pouvoir excéder 4 ans.**

■ Montant initial de l'accord-cadre : l'accord-cadre est avec un montant minimum de 10 250,00€ HT et sans montant maximum.

- Montants initiaux attribués au BPU et scénario

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	UNITE	Prix Unitaire en €	Taux de TVA	MONTANT TOTAL TTC	Quantités indicatives	Total HT	TOTAL TTC
92	SAUCE SOJA	BLLE	0,67 €	2,10%	0,68 €	800	536,00 €	547,26 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant vient modifier le montant du prix unitaire du BPU.

La société a tenu au maximum ses prix par rapport au marché mais la situation l'oblige à augmenter les prix du marché à compter du 01 janvier 2022.

Ces hausses sont liées en grande partie à un manque de matière première conséquence de la reprise de la demande mondiale très forte sur l'acier et l'aluminium et une offre de ces matières premières qui n'évolue pas. Les cours mondiaux de l'acier ont augmenté en octobre 2021 et cela impacte toute l'industrie de conserve et d'emballage en aluminium.

S'ajoute à cela une augmentation du fret et des prix des conteneurs. La MSC Méditerranéen Shipping a annoncé à ROYAL BOURBON une surcharge de conteneurs à 700 € par EVP (équivalent 20 pieds) à destination des îles de l'OCEAN INDIEN à compter du 15 septembre 2021.

Concernant la famille sauces et condiments (lots 91 et 92), il y a une augmentation de la matière première, du prix des conteneurs et du fret.

Ainsi les nouveaux prix unitaires sont les suivants :

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	UNITE	Prix Unitaire 2022 en €	Taux de TVA	MONTANT TOTAL TTC	Quantités indicatives	Total HT	TOTAL TTC	Ecart %
92	SAUCE SOJA	BLLE	0,87	2,10%	0,89 €	800	696,00 €	710,62 €	29,85%

Afin de garantir une continuité de service et compte tenu de la conjoncture économique, les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues extérieures aux parties. Le marché peut donc être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire (article R2194-5 du CCP).

Cependant, en cas de conjoncture favorable, le titulaire du marché sera tenu de prévenir la collectivité d'une future baisse de prix pour les lots nommés ci-dessus.

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre :

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Saint-Denis, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Date de mise à jour : 25/02/2011

RAPPORT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Avis obligatoire sur un avenant

A – DESIGNATION DE LA CONSULTATION

Direction concernée : **DIRECTION EDUCATION**

Objet de la consultation : **FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – 2021-2024**

Date de notification du marché : **18/01/2021**

Titulaire du marché : **ROYAL BOURBON**

Montant du marché : **Avec minimum – sans maximum**

B – COMPOSITION DE LA COMMISSION

Date de la commission : **20/01/2022** Date de la convocation : **13/01/2022**

Horaire de début : **10h30** Horaire de fin : **10h55**

Membres à voix délibérative :

Nom – Prénom	Qualité	Présent	Absent
Madame ANILHA Fernande	Présidente	X	
Monsieur HOAREAU Jean-François	Membre titulaire		X
Madame CLAIN Claudette	Membre titulaire	X	
Madame BOMMALAIS Gèneviève	Membre titulaire		X
Madame ADAME Brigitte	Membre titulaire		X
Monsieur BEGUE Vincent	Membre titulaire		X
Monsieur MARCHAU Jean-Pierre	Membre suppléant	X	
Monsieur POLEYA Jean-Alexandre	Membre suppléant	X	
Madame HASSEN Christelle	Membre suppléant		X
Madame ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia	Membre suppléant		X

Membres à voix consultative :

Nom – Prénoms	Qualité	Présent	Absent
Monsieur	Comptable public		X
Monsieur	DDCCRF		X

C – RAPPEL DU MARCHÉ - CONTEXTE

PROGRAMME

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration dans les écoles maternelles, primaires et élémentaires de la ville de Saint-Denis et pour d'autres événements ponctuels.

La restauration dans les écoles s'effectue :

- en temps scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- en temps périscolaire et extrascolaire lors des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), les mercredis pendant les vacances.

PROCEDURE

La consultation a été passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions de l'article R2124-2 du CCP.

Il s'agit d'un accord-cadre mono et multi attributaires (articles R2162-1 à R2162-6 du CCP) donnant lieu des bons de commande (articles R2162-13 et R2162-14 du CCP).

L'accord-cadre est passé avec un montant mini et sans montant maximum par lot (cf. annexe du RC).

Le marché prend effet au 1er janvier 2021, ou à la date de notification si celle-ci intervient postérieurement, jusqu'au 31 décembre 2021. Il est reconductible tacitement trois fois par période d'un an, sans pouvoir excéder 4 ans.

- Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : 21/10/2020
- Date limite de remise des offres : 23/11/2020 à 15h00
- Nombre total de plis reçus : 32 dont 4 sauvegardes et 1 pli remplacé : 27
- Date d'ouverture des plis (candidatures et offres) : 24/11/2020
- Date de demande de complément de candidature : 02/12/2020
- Date limite de transmission des compléments de candidature : 08/12/2020 à 12h00
- Date d'envoi des courriers de régularisation / OAB : 10/12/2020
- Date limite de remise des plis régularisés / OAB : 14/12/2020 0 12h00
- Date de notification des lots concernés : 18/01/2021

D – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant vient modifier le montant du prix unitaire du BPU concernant les lots suivants :

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	N° de marché
	FAMILLE CONSERVES DE GRAINS	
87	HARICOT BLANC boîte 5/1	M210000073
88	HARICOT ROUGE boîte 5/1	M210000074
89	POIS DU CAP boîte 5/1	M210000075
	FAMILLE SAUCES ET CONDIMENTS	
91	SAUCE D'HUITRE	M210000077
92	SAUCE SOJA	M210000078

En effet, la société attributaire fait face à une très forte augmentation des tarifs concernant ses approvisionnements en matières premières, emballages, fret et énergie.

La société a tenu au maximum ses prix par rapport au marché mais la situation l'oblige à augmenter les prix du marché à compter du 01 janvier 2022.

Ces hausses sont liées en grande partie à un manque de matière première conséquence de la reprise de la demande mondiale très forte sur l'acier et l'aluminium et une offre de ces matières premières qui n'évolue pas. Les cours mondiaux de l'acier ont augmenté en octobre 2021 et cela impacte toute l'industrie de conserve et d'emballage en aluminium.

S'ajoute à cela une augmentation du fret et des prix des conteneurs. La MSC Méditerranéen Shipping a annoncé à ROYAL BOURBON une surcharge de conteneurs à 700 € par EVP (équivalent 20 pieds) à destination des îles de l'OCEAN INDIEN à compter du 15 septembre 2021.

Facteurs haussiers

- Concernant la famille conserves de grains (lots 87, 88 et 89) : le fournisseur des boîtes de conserve, EVIOSYS applique une hausse de 55% à la société ROYAL BOURBON car une pénurie de ferblanc a été annoncée pour 2022 conséquence de la demande mondiale forte sur l'acier et l'aluminium.
- Concernant la famille sauces et condiments (lots 91 et 92), il y a une augmentation de la matière première, du prix des conteneurs et du fret.

Ainsi les nouveaux prix unitaires sont les suivants :

N° LOT	DENREES ALIMENTAIRE	UNITE	Prix Unitaire 2022 en €	Taux de TVA	MONTANT TOTAL TTC	Quantités indicatives	Total HT	TOTAL TTC	Ecart % / lots
87	HARICOT BLANC boîte 5/1	BTE	6,22	2,10%	6,35 €	2 500	15 550,00 €	15 876,55 €	32,34%
88	HARICOT ROUGE boîte 5/1	BTE	6,78	2,10%	6,92 €	2 500	16 950,00 €	17 305,95 €	25,56%
89	POIS DU CAP boîte 5/1	BTE	6,86	2,10%	7,00 €	1 800	12 348,00 €	12 607,31 €	6,36%
	FAMILLE SAUCES ET CONDIMENTS								
91	SAUCE D'HUITRE	BLLE	1,43	2,10%	1,46 €	400	572,00 €	584,01 €	30,00%
92	SAUCE SOJA	BLLE	0,87	2,10%	0,89 €	800	696,00 €	710,62 €	29,85%

Afin de garantir une continuité de service et compte tenu de la conjoncture économique, les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues extérieures aux parties. Le marché peut donc être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire.

Cependant, en cas de conjoncture favorable, le titulaire du marché sera tenu de prévenir la collectivité d'une future baisse de prix pour les lots nommés ci-dessus.

Les autres clauses de l'accord-cadre restent inchangées.

E – AVIS DE LA CAO

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres émettent :

- Un avis favorable à la signature des avenants
- Un avis défavorable à la signature des avenants

F - SIGNATURES

Nom – Prénom	Qualité	Signature
Madame ANILHA Fernande	Présidente	
Monsieur HOAREAU Jean-François	Membre titulaire	
Madame CLAIN Claudette	Membre titulaire	
Madame BOMMALAIS Gèneviève	Membre titulaire	
Madame ADAME Brigitte	Membre titulaire	
Monsieur BEGUE Vincent	Membre titulaire	
Monsieur MARCHAU Jean-Pierre	Membre suppléant	
Monsieur POLEYA Jean-Alexandre	Membre suppléant	
Madame HASSEN Christelle	Membre suppléant	
Madame ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia	Membre suppléant	
<u>Membres à voix consultative :</u>		
Nom – Prénom	Qualité	Signature
Monsieur	Comptable public	
Monsieur	DDCCRF	